



## 2.4.3 Prestations d'aide à l'intégration des jeunes en situation de handicap psychique

### Participation au suivi médical

- psychothérapie, notamment (en l'absence de prise en charge par les caisses d'assurance maladie)

### Participation à la vie professionnelle

- prestations d'accompagnement pédagogique, notamment (en l'absence de prise en charge par l'agence pour l'emploi)

### Participation à l'éducation et à la formation

- prestation d'accompagnement par des auxiliaires de vie scolaire, notamment (en l'absence d'une prise en charge suffisante par l'établissement scolaire ou universitaire)

### Participation à la vie sociale

- prestations d'enseignement spécialisé et d'accompagnement dans les loisirs, notamment